

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SIERPAKOWSKI Claire (par visio-conférence avec procuration à C. BELLONCLE), SVOBODA François.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAUTY.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2022 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Taux d'imposition 2022

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, explique que le vote des taux d'imposition est un préalable à l'adoption des budgets, puisque ces taux influent sur les recettes. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation étant gelé, le vote concernera les seules taxes foncières.

Comme en 2021, il propose une augmentation modeste (1%) de façon à maintenir le niveau des recettes sans avoir à recourir à terme à une hausse brutale de la fiscalité communale. Les taux soumis au vote sont les suivants : 34,92% pour les propriétés bâties et 65,52% pour les propriétés non bâties.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Comptes de gestion (budget principal et budget de l'eau)

Le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur (le maire) et de comptable public (le trésorier) est rappelé. Les comptes de gestion établis par le trésorier n'appelant ni observations ni réserves sont soumis à l'approbation des élus.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Comptes administratifs 2021 : budget principal et budget de l'eau

Conformément à la réglementation, le maire, quitte la salle, avant la délibération sur les comptes administratifs. Patrick LAPORTE, assure alors, en tant que doyen des élus, la présidence de séance. Il confirme que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public. Ces comptes font apparaître :

- Au budget principal, un excédent global de 174 206,09 € (excédent de 202 708,03 € au fonctionnement et déficit de 28 441,94 € à l'investissement).
- Au budget de l'eau, un excédent global de 104 522,62 € (excédent de 61 418,26 € au fonctionnement et excédent de 43 104,36 € à l'investissement).

Les comptes administratifs du budget principal et du budget de l'eau sont arrêtés sans observation.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Le maire regagne la salle à l'issue du vote sur les comptes administratifs.

4 Affectation du résultat de l'exercice 2021, budget principal

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération. Au vu des éléments figurant au compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat 2021 de la section de fonctionnement (202 708, 03€) au budget primitif 2022 ainsi qu'il suit : couverture de l'autofinancement : 28 441,94 € ; Affectation au budget fonctionnement : 174 266,09 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Affectation du résultat de l'exercice 2021, budget de l'eau

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 ainsi qu'il suit : Investissement : 43 104, 36 € ; Fonctionnement : 61 418, 26 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Vote des budgets primitifs : budget principal et budget annexe de l'eau

Budget principal : la proposition de budget est marquée pour l'essentiel par une augmentation importante des dépenses d'énergie en prévision de la hausse des tarifs de l'électricité et des carburants. Les subventions aux associations, diminuées en 2021 du fait de la situation sanitaire, sont rétablies à leur niveau initial. Le budget des investissements a été conçu en fonction des demandes de subvention. Il intègre des opérations qui ne pourront sans doute pas être toutes réalisées en 2022. La restauration de l'église, qui engage des sommes très importantes est intégrée au budget. Les emprunts nécessaires seront validés lors d'une prochaine séance du conseil.

Budget de l'eau : pas de modification notable sur le fonctionnement. En 2022, l'automatisation de la gestion des réservoirs sera finalisée. Sera également lancée l'installation de compteurs relevables à distance. Le montant nécessaire à la réalisation de ces deux opérations est de 32 000 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

7 Subventions aux associations

Compte-tenu de sa qualité de président d'association, J.-M. Soulier, ne participe pas aux échanges ni au vote sur ce point de l'ordre du jour. Après examen de l'ensemble des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Associations communales : Patchwork et Compagnie 400 € ; Lou Maziérat 460 € ; Vergers maziérois 350 € ; Société de chasse : 500 € ; Association des Parents d'élèves : 1 000 € ; Coopérative scolaire 500 € ; Vannerie gourmande 200 € ; Comité des fêtes 1 400 €

Associations extra-communales : Aujourd'hui pour demain (EHPAD de Neuvic) 50 € ; Restos du cœur 150 € ; Secours populaire 150 € ; FNACA (anciens combattants) 30 € ; JMF (jeunesses musicales de France) 50 € ; Jeunes pompiers de Neuvic 100 €, AGHD (Association d'insertion Gorges de Haute Dordogne) 500 €.

Collège de Neuvic : voyages scolaires 440 €.

L'hypothèse de verser une subvention en soutien à l'Ukraine est étudiée. Une alternative est finalement retenue : la mise à disposition du logement communal de la rue A. DAVOINE au profit d'une famille de réfugiés. Ce logement devrait être disponible à la fin du mois d'avril.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

8 Restauration de l'église – DSIL Tranche 1

Le maire informe le Conseil que pour obtenir la subvention de l'État (dotation de soutien à l'investissement local), il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération permettant de faire apparaître deux tranches de travaux. La première tranche correspondant à l'installation des échafaudages, de la toiture parapluie, aux travaux de maçonnerie et taille de pierre. Le projet de première tranche est proposé au vote.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

9 Restauration de l'église – DSIL Tranche 2

La deuxième tranche comprend principalement les travaux de couverture et charpente. Le projet de deuxième tranche est proposé au vote.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

10 Secours d'urgence – Délégation au maire

Le maire demande au Conseil de lui déléguer l'attribution des aides d'urgence, après examen des demandes par la commission des aides, sans dépasser l'enveloppe globale de 2 000 € prévue au budget. Un compte-rendu de l'attribution de ces aides sera transmis annuellement au Conseil.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

11 Suppression de la régie municipale

Compte-tenu de l'extrême modicité des sommes en jeu, la régie municipale, créée en 2004 pour vendre les cartes postales et fascicules sur l'église et sur les croix est inadaptée. Il est donc proposé, sur recommandation du trésorier, de la supprimer.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

12 Participation aux dépenses de la FDEE19

La participation aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) pour 2022 s'élève à 1 802.87 €. Le Conseil municipal décide de s'en acquitter de manière forfaitaire en l'inscrivant au budget principal, et renonce à la fiscaliser.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

13 Tarif de la corde de bois

Le maire propose d'adopter un tarif spécifique pour les personnes dont la situation aura été examinée par la commission d'aide sociale. Le tarif de base reste fixé à 150 € la corde et pourra, sur avis favorable de la commission, être réduit à 75 €.

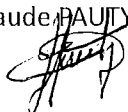
Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 22 h 10.

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 1^{er} avril 2022.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude PAUTY.



Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.